

L'INTERSYNDICALE DES PERSONNELS ONF DE LA DIRECTION TERRITORIALE SUD OUEST
CGT Forêt SNAF-UNSA Forêts SNUPFEN-Solidaires

Office national des forêts
Monsieur le Directeur général

2, avenue de Saint-Mandé
75570 Paris CEDEX 12

le 18 mars 2011

Objet : Mise en appel de candidature du triage de Cardeilhac (UT du Bas-Comminges)

Monsieur le directeur général,

Votre engagement d'arrêter toute réorganisation (donné à Mont-de-Marsan lors de notre rencontre du 11 février 2011) pouvait laisser croire à une réelle volonté votre part, de rompre avec les coutumes troubles d' "anti-dialogue social" en vigueur à l'ONF. Dans ce cadre, le sujet du triage de Cardeilhac est hélas singulièrement d'actualité.

En effet, nous n'avons eu aucune communication de votre part ni de la DT, en réponse à notre interpellation du 11 février 2011, pas plus qu'à notre courrier du 9 février 2011 à M. le DT. Nous avons découvert par nous-même le 24 février le retrait du poste de Saman (dit de "Cardeilhac restructuré"). Nous avons supposé qu'il s'agissait de votre façon de répondre à cette interpellation. Nous vous avons alors demandé de revoir cette position (courrier du 28 février 2011).

Le délai de dépôt des candidatures est maintenant passé et nous n'avons à ce jour aucune communication de la position de vos services (ni DRH, ni DT) à ce sujet. Comme décidément le dialogue social ne paraît pas chose aisée à l'ONF, nous en sommes réduits à devoir jouer aux devinettes concernant les intentions de vos services en matière de GRH et d'organisation.

Puisque vous avez décidé de **retirer la fiche de poste du triage de Saman (Cardeilhac restructuré)**, l'organisation actuelle portée à **l'organigramme du 31/12/2010 est maintenue** : soit, triage de Cardeilhac maintenu en Bas-Comminges, et missions cynégétiques de Bouconne affectée au conducteur de travaux local. Or nous en déduisons que si vous avez retiré ce poste de l'appel de candidature, sachant qu'un simple rectificatif renonçant à la restructuration aurait été facile à effectuer, c'est bien que vos services n'en font que peu de cas. Attendre les CAP d'automne, c'est porter à deux ans sa vacance alors qu'aucun intérimaire n'est nommé sur ce triage !

En totale contradiction, vous avez en revanche maintenu en appel le poste de conducteur de travaux à Brax (n° 89400505 /11965), en prenant soin au passage de le réorganiser en enlevant les 30 % de chasse à Bouconne qui ont été supprimés de la fiche de poste.

À moins qu'il ne s'agisse tout simplement de jouer la montre et le pourrissement pour mieux restructurer en fin d'année, après expiration de votre engagement d'arrêt de ces remodelages ?

Si cette dernière supposition devait s'avérer, il ressortirait donc que les pratiques cyniques perdurent (dire blanc mais faire noir, utiliser des expressions à double sens, suffisamment ambiguës pour mieux illusionner l'interlocuteur, ne faire que peu de cas des représentants du personnel, tout au plus essayer de les rouler dans la farine croyant qu'ils n'y verront rien, jouer le pourrissement de la situation ...)

Nous souhaitons rompre tout comme vous, nous l'espérons, avec ces tristes façons de procéder. Et le 11 février 2011, vous aviez indiqué haut et fort que vous n'étiez pas homme à ne pas tenir vos engagements. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous **communiquer dans les plus brefs délais les intentions de vos services concernant le triage de Cardeilhac et le poste de conducteur de travaux à Brax.**

Nous vous rappelons les nôtres, qui sont constantes : **maintien des missions cynégétiques au conducteur de travaux local, maintien du triage de Cardeilhac dans sa cohérence géographique (limites d'UT reposant sur celles du Comminges, arrondissement de Saint-Gaudens), et rapide nomination d'un titulaire (passage en CAP de printemps).**

Faute de quoi, nous devons constater une nouvelle fois, l'absence de dialogue social. Et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Il ne saurait plus être tenable de maintenir plus longtemps ce triage vacant et légitimer cette mascarade.
Nous nous tenons à votre disposition pour aborder ce dossier.

Dans l'espoir d'une prompte décision favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

Copie pour information au directeur territorial Sud-Ouest, au personnel et aux élus forestiers.

les représentants
CGT Forêt
J. Buret
J.S.Pouvreau

la représentante SNAF-
UNSA-Forêts
C. Larenaudie

les représentants
SNUPFEN-Solidaires
D. Dall'Armi
J.L. Pigeassou